

GESTION du TABAC chez une PERSONNE TRAUMATISEE CRANIENNE

en INSTITUTION

Public accueilli : Résidence André Lestang : 59 résidents + 1 place d'accueil temporaire
7 traumatisés crâniens dont 3 dépendants du tabac
1 résident TC en accueil temporaire régulier et fumeur

Résidence Pierre Lestang : 332résidents ?
3 traumatisés crâniens dont 2 dépendants du tabac

Etude d'un cas concret :

« Michel », jeune homme de 35 ans, présentant un TC survenu à l'âge de 16 ans suite à un AVP. Il présente un syndrome séquellaire frontal, une détérioration intellectuelle, des troubles de l'humeur et du caractère, et d'importantes séquelles motrices.

Après une rééducation de plusieurs mois un retour dans sa famille est envisagé malgré des grandes difficultés comportementales. Pour venir en aide à « Michel » ainsi qu'à sa famille un suivi psychiatrique est mis en place.

Suite à plusieurs séjours en accueil temporaires très réguliers de 15 jours par mois, « Michel » est admis définitivement dans notre institution en janvier 2003.

Les premières années s'avèrent très difficiles sur le plan comportemental avec beaucoup d'agressivité physique et verbale, tant avec le personnel que les résidents.

Pour essayer de l'apaiser nous sommes obligés de lui donner un traitement médicamenteux très lourd qui provoque une sédation majeure.

A son arrivée « Michel » est addict au tabac, il fume entre 10 à 15 cigarettes/jour. Sa seule activité est d'attendre la prochaine cigarette que l'équipe lui donne.

La période de sédation entraîne une baisse de la demande de tabac. Il ne fume plus que 2 cigarettes/jour en présence d'un membre de l'équipe, car il se met en danger (brûlures fréquentes).

Au bout de plusieurs mois, l'état de « Michel » se stabilise sur le plan comportemental et la sédation est levée.

Pour des raisons sanitaires, l'équipe de soins en accord avec le médecin, instaure des règles en limitant la consommation à 6 cigarettes / jour.

Nous avons essayé dans un premier temps de donner à « Michel 6 cigarettes le matin, qu'il pouvait fumer d'affilé sans interruption. Cette gestion semble très difficile pour lui, car il est dans le plaisir immédiat, il ne se souvient plus qu'il a fumé ses 6 cigarettes dans la matinée.

Dons on établit une règle de distribution au compte goutte, pour multiplier les plaisirs

- 2 le matin, 1 après le déjeuner, 2 dans l'après midi, 1 après le dîner.
-

Cette règle d'espacement est bien acceptée par « Michel », mais en cas d'angoisse pouvant engendrer des troubles du comportement, l'équipe lui autorise 1 à 2 cigarettes supplémentaires.

Actuellement le sevrage complet n'est pas envisageable puisque la cigarette reste un moment de plaisir et que « Michel » nous la demande souvent avec ses mots « *Faisez moi plaisir, donnez moi ma bonne cigarette* »

Marie-Pierre Thibaut (IDE)
Florence APESTEGUY (éducatrice spécialisé)